

Arcachon, lauréate du Grand Prix des Maires catégorie Mobilité & Aménagement

La Mairie d’Arcachon fait savoir, via un communiqué de presse, qu’elle a candidaté au Grand Prix des Maires de France et qu’elle est lauréate dans la catégorie « Mobilité et Aménagement ».

« Sélectionnée pour ses initiatives en matière de mobilités, la Mairie d’Arcachon a été récompensée pour son projet du « Vélo d’Arcachon » dans le cadre du Grand Prix des Maires de France organisé par RMC lors de la cérémonie qui se tenait hier soir (NDLR : mercredi soir) à Paris.

Parmi les 414 candidatures déposées, ce prix représente une marque de reconnaissance pour un service de mobilité utile et unique en France.

Le Vélo d’Arcachon, c’est un service de la Ville qui consiste en la mise à disposition d’un vélo aux couleurs d’Arcachon à chaque Arcachonnais de plus de 14 ans. Lancé en 2013, ce sont déjà 11 300 vélos qui ont été distribués à ce jour par la Ville.

Une démarche innovante reconnue

Initié en 2012 à la suite d’un appel d’offre, la Ville a retenu la solution d’acquérir des vélos directement par le biais d’un fournisseur de vélos fabriqués en France.

Depuis 2013, 2 possibilités sont proposées aux habitants : soit la mise à disposition d’un vélo aux couleurs d’Arcachon à travers un prêt à usage pour une durée indéterminée soit une subvention de 200 € pour l’achat d’un vélo à assistance électrique.

Avec 22 km de voie cyclable sur la commune, le Vélo d'Arcachon représente un incitatif fort pour le développement des mobilités durables et la multimodalité. Au-delà de cette dynamique, les avantages sont nombreux pour les habitants en termes de :

- santé publique : disposer d'un vélo incite à sa pratique régulière et permet un maintien en forme de la population, ce qui contribue à diminuer les coûts de santé pour chacun.
- circulation : une personne à vélo est une personne en moins en voiture. Ce qui contribue à faciliter le stationnement et la circulation en ville.
- écologie : la pratique du vélo contribue à moins de pollution sonore pour tous et à limiter l'émission de CO² dans l'atmosphère pour le bassin de vie et pour la planète.

Parmi d'autres projets durables

Depuis plusieurs années déjà, en complément du vélo d'Arcachon, la Ville propose la gratuité des trajets en bus Eho pour les habitants, accueille des bornes électriques et un système d'auto-partage. L'été, elle met à disposition de ses visiteurs un parking relais et propose à tous une navette fluviale desservant 3 arrêts dans la ville.

Enfin, grâce à un pôle d'échanges multimodal à la gare en cœur de ville, Arcachon accueille toutes les mobilités et facilite les déplacements en son sein.